



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/437

Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Centres Sociaux et des Maisons de l'Enfance de Lyon

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/437 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVE DE LA VILLE DE LYON AU PROFIT DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE, DES CENTRES SOCIAUX ET DES MAISONS DE L'ENFANCE DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2015/823 et n° 2105/795 du 19 janvier 2015, n° 2017/3541 du 18 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé les nouvelles conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et les Centres sociaux, les Maisons des Jeunes et de la Culture et les Maisons de l'enfance de Lyon pour leur permettre de développer leurs projets associatifs d'intérêt général en direction des habitants de Lyon, concrétisant ainsi le renouvellement d'un partenariat avec un réseau associatif contribuant au renforcement des liens de solidarité et de cohésion sociale, notamment dans les quartiers prioritaires d'intervention de la politique de la ville.

Ces conventions précisent la répartition des responsabilités entre la Ville de Lyon, propriétaire ou locataire, et les associations occupantes des locaux relevant du domaine public ou privé, ainsi que le mode de gestion des fluides, le régime des travaux, les règles de sécurité et d'assurance.

Ces conventions pluriannuelles de mise à disposition de locaux à titre gratuit au bénéfice des associations arrivant à échéance au 31 décembre 2020, il est proposé de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à ces associations en prolongeant ces conventions de mise à disposition par un avenant d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Concernant le cas particulier des locaux situés place René Dufour - 69002 LYON, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 02259 et mis à disposition de la Maison des jeunes et de la culture Presqu'île-Confluence, la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit est également prolongée d'un an maximum dans l'attente du transfert en gestion des locaux à la Mairie du 2^{ème} arrondissement. La date de transfert sera définie dans le cadre des travaux en cours sur le recensement des équipements de proximité, et fera l'objet d'un avenant à cette convention afin d'en adapter la durée.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élus :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :

- lire : « Concernant le cas particulier des locaux situés place René Dufour – 69002 LYON, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 02259 et mis à disposition de la Maison des jeunes et de la culture

Presqu'île-Confluence, la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit est également prolongée d'un an **maximum** dans l'attente du transfert en gestion des locaux à la Mairie du 2^{ème} arrondissement. La date de transfert sera définie dans le cadre des travaux en cours sur le recensement des équipements de proximité **et fera l'objet d'un avenant à cette convention afin d'en adapter la durée.** »

- au lieu de : « Concernant le cas particulier des locaux situés place René Dufour - 69002 LYON, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 02259 et mis à disposition de la Maison des jeunes et de la culture Presqu'île-Confluence, la convention d'occupation à titre gratuit du domaine privé est également prolongée d'un an dans l'attente du transfert en gestion des locaux à la Mairie du 2^{ème} arrondissement. La date de transfert sera définie dans le cadre des travaux en cours sur le recensement des équipements de proximité. »

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 aux conventions d'occupation du domaine public ou privé à titre gratuit devant être signé avec les associations gestionnaires des Centres Sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits avenants aux conventions correspondants avec les associations concernées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire

Grégory DOUCET